

Notre maire aurait-il des problèmes de trouble dissociatif de l'identité ?

Nous avons entendu, Grégory Doucet, dire à plusieurs reprises qu'il était contre la réforme de Macron, contre toute augmentation de l'âge de départ à la retraite et contre l'augmentation du temps de travail. Il est contre les différentes lois qui répriment le droit des travailleuses et des travailleurs.

La CGT a même surpris certains de nos élus dans les nombreuses manifestations contre les retraites et même le maire pour la manifestation du 8 mars, journée internationale pour les droits des femmes. Et oui notre maire crie aussi haut et fort qu'il est pour l'égalité entre femmes et hommes. Il est contre les violences faites aux femmes, d'ailleurs la première violence faite aux femmes c'est de les payer moins que les hommes. Donc commencez à payer vos agents féminins au moins autant que vos agents masculins.

Alors pourquoi notre municipalité veut elle ressortir une note de service limitant le droit de grève aux agents des écoles et des crèches qui sont essentiellement des femmes ? Et oui monsieur le maire soutient les grévistes mais pas chez lui, monsieur le maire soutient les femmes mais pas quand elles travaillent à la ville de Lyon.

Monsieur le maire, la CGT ville de Lyon vous a prévenu ainsi que votre adjoint au service public. Si vous publiez une note de service limitant le droit de grève aux femmes vous ne pourrez plus manifester à Lyon, vous et tous vos adjoints.

L'humeur de Rust



SOMMAIRE

- Page 2 : **L'édito**
- Pages 3 à 4 : **Echos des services**
- Pages 6 à 7 : **Dossier "Les congrès CGT"**
- Pages 8 à 9 : **Comment faire grève?**
- Page 10 : **Culture**
- Page 11 : **IHS**
- Page 12 : **1er Mai 2023**

Du côté WEB

SITE WEB: <http://www.cgtvilledelyon.fr>
Inscrivez vous à la newsletter.

 FACEBOOK : CGT VILLE DE LYON

 TWITTER : @CGT_VILLE_LYON

 Instagram : cgtvilledelyon

 Email: SYNDICATCGT.messagerie@mairie-lyon.fr

Mentions légales

Publication: La Tribune des Municipaux CGT Ville de Lyon.
Imprimé par nos soins.

Directeur de publication: Aurélien Scandolaro
C.P.P.A.P 0519S06896

Adresse postale:

CGT-Ville de Lyon, Salle 26, Bourse du travail
69422 LYON CEDEX 03
Tél: 04 72 10 39 46



Ratio : de Nouvelles avancées

Pour les ratios d'avancement Catégories C
En raison des grilles de salaires resserrées, les ratios d'avancement pourraient être le moyen de compenser une injustice sociale subie par un grand nombre d'agents de La Ville de Lyon Un agent débutant sa carrière à la Ville passera 10 ans avec un indice majoré à 352.

Pour La CGT l'augmentation des ratios est trop lente et ne permet pas la réparation de cette injustice.

Pour une collectivité qui se décrit comme étant sociale, cela ne passe pas...

Voici ce qu'il est nous est proposé d'affecter en ratio :

- de 50 % des agent-es remplissant les conditions à l'ancienneté pour l'année 2023

- de 65% en 2024

- de 75% à partir de 2025 et pour les années suivantes

- et de maintenir un ratio de 100 % des agent-es ayant réussi l'examen professionnel

La CGT tient compte des propositions de

l'administration concernant les avancements, enfin une reconnaissance pour les catégories C, les moins payées. Une perspective d'avancement, mais ce n'est pas suffisant !!!

Augmenter les ratios des agents permet juste de valoriser et reconnaître le travail et le service rendu au quotidien auprès des usagers

Bien souvent auprès des plus fragiles.

Cela permettrait de garantir et maintenir la qualité de notre service public.

Crèche, école, sports, culture, service technique, soins médicaux, espaces verts, policiers de proximité, agents des mairies, agents des EPHAD sont tous concernés.

Comment être reconnu professionnellement quand on passe 10 ans à l'indice majorée 352, suite au resserrement des grilles indiciaires ?

La modification des ratios est un levier pour la reconnaissance des travailleurs et des travailleuses.

L'exécutif municipal affiche une volonté qui se veut « forte », pour renforcer l'attractivité de la ville, comme employeur.

Alors La CGT souhaite être force de proposition aux côtés de la collectivité de

la Ville de Lyon pour qu'elle devienne un pôle d'attractivité professionnelle et demande :

Des ratios à 100% pour tous les Agents

Un relèvement général des régimes indemnitaires

Et bien sûr relever le point d'indice.

Alors La CGT souhaite être force de proposition aux côtés de la collectivité de la Ville de Lyon pour qu'elle devienne un pôle d'attractivité professionnelle et demande :

Des ratios à 100% pour tous les Agents

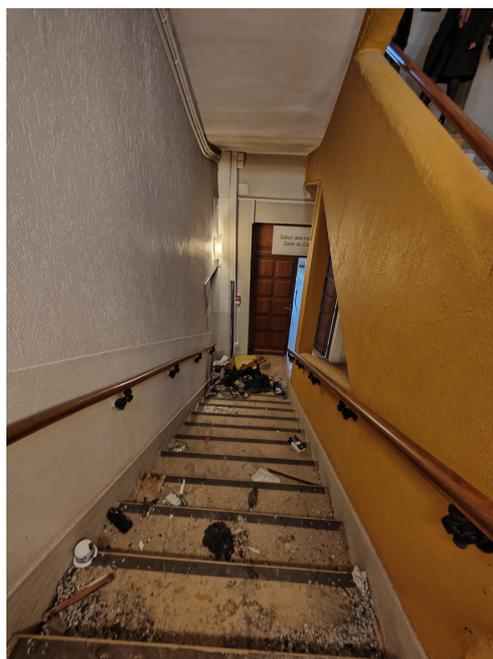
Un relèvement général des régimes indemnitaires

Et bien sûr relever le point d'indice.

Rendez-vous du 1er mai :

à Lyon 10 heures place Jean Jaurès.

à Villefranche 10 heures place du promenoir.



Une réouverture inespérée

Depuis près de 2 ans, le cos de la ville de Lyon connaît énormément de problèmes de fonctionnement. En effet, la crise sanitaire et des effectifs réduits ne permettaient pas à ce service d'ouvrir au public, ce qui allait contre son fonctionnement premier, à savoir participer à l'accueil des agentes et agents, et fournir le plus de prestations sociales possibles.

Après de nombreuses réunions houleuses avec l'administration concernant notamment la prime de retraite, l'intersyndicale portée par la CGT, a réussi à gagner 2 postes supplémentaires au sein du cos.

La CGT ville de Lyon est fière de vous annoncer la réouverture du cos à plein temps, sans rendez-vous.

Les horaires d'ouverture seront les suivantes à partir du 4 avril 2023 :

Lundi : fermé (télétravail et accueil téléphonique)

Mardi : 8h30/17h

Mercredi : 8h30/17h

Jeudi : retour des permanences sur site, 1 jeudi à Jaurès, le 2ème à la mairie du 8ème, le 3ème au CCAS de Perrache, et le dernier au conservatoire.

Vendredi : 8h30/15h30

Nous sommes contents de ces décisions.

Un point d'étape a été demandé par le président et l'intersyndicale en octobre prochain, pour réévaluer la situation des agentes du cos et voir si ces amplitudes horaires correspondent à la charge de travail du cos et aux besoins des usagers.

Toutes et tous, ensemble pour œuvrer pour un meilleur service public !

De black Bloc à Black Rock

Un point commun, la casse du service public.

Il faut de la colère face à cette réforme des retraites, que ce soit sur le fond en nous laissant travailler 2 ans de plus ou sur la forme, passée à grand coup de 49,3 et proclamée la nuit même de son passage au conseil constitutionnel. Mais que cette colère se concentre sur les services publics. C'est incompréhensible, voir inadmissible. Le programme de Macron et de ses amis capitalistes cherche à détruire le service public pour en faire un service marchand.

Deux événements majeurs ont eu lieu récemment, tour à tour une attaque contre

la mairie du 4ème arrondissement et une seconde fois contre celle du premier.

Les mairies sont l'échelon démocratique le plus proche des habitants. C'est cette proximité des services publics qui a permis notamment de mieux vivre les crises qu'elles soient économiques ou sanitaires.

Nous, agents des services publics, nous ne pouvons accepter cela. Ne nous trompons pas d'ennemis, ne détruisons pas nos outils de travail et nos services publics.

Les mairies ne sont pas les outils du capital mais sont au service des habitants sans aucune distinction.

Nous ne pouvons nous opposer au 49-3 par son manque de démocratie d'un côté et dans le même temps s'attaquer aux mairies qui sont les maisons du peuple et des Lyonnais où les agents de la ville de Lyon s'échinent jour après jour à rendre le service public malgré le manque de moyens criants.

La seule solution pour gagner c'est d'amplifier le mouvement, c'est se mettre en grève et mettre l'économie à genoux.

Alors soyons encore plus nombreux dans la rue avec pour commencer, le 1er mai et dans la lutte jusqu'au retrait de cette loi

Les congrès CGT



Cette année 2023 a été et sera riche en congrès.

Dans un premier temps a eu lieu le congrès de l'Union Départementale (UD), puis celui de notre syndicat, celui de la confédération et en novembre se tiendra celui de la fédération des services publics.

Le congrès de l'Union Départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon s'est tenu à Saint-Priest du 21 au 23 février 2023... 8 délégués étaient mandatés pour la CGT ville de Lyon. Lors de ce congrès nous avons très largement abordé le conflit des retraites, quelles perspectives, quelles luttes ... Les documents proposés ont été adoptés sans souci. Un vœu sur la Zone de Faible Émission (ZFE) a aussi été voté. Vous pouvez le retrouver sur le site de la cgtvillede lyon.fr

Pour finir une nouvelle CE a été élue avec en son sein deux représentants de notre syndicat.

Le congrès du syndicat de la ville s'est lui tenu le vendredi suivant devant près de 90 délégués venus d'horizons différents, représentant la diversité des métiers de la ville. Lors de ce congrès nous avons abordé les 4 dernières années d'activité du syndicat à travers le rapport d'activité, les mobilisations, les luttes, les victoires.

Le rapport d'orientation porte, lui, sur les combats à mener, les futures luttes du syndicat, les revendications ...

Le Congrès a décidé :

De soutenir la campagne fédérale des 10 % de hausse de la valeur du point d'indice tout de suite. Cette première mesure de

rétablissement du pouvoir d'achat permettra immédiatement qu'un changement d'échelon conduise à un gain de rémunération. Pour maintenir le pouvoir d'achat, la CGT revendique la mise en place d'un mécanisme d'indexation des salaires sur l'inflation.

Au-delà des mesures d'urgence, la CGT ville de Lyon revendique l'abandon de toute forme de rémunération au mérite dont le RIFSEEP, l'ouverture immédiate de négociations sur le Régime Indemnitaire ainsi que l'ouverture de négociations sur les carrières ratios d'avancement.

Nous demandons un complément de traitement indiciaire de 188,62 euros nets pour l'ensemble de ces agents.

La revalorisation des professions et carrières à prédominance féminine avec la reconnaissance des diplômes, de la technicité, des responsabilités auprès des usagers et de la pénibilité avec des droits collectifs.

La fin de la précarité et des temps partiels imposés à de plus en plus de familles monoparentales qui ont du mal à joindre les deux bouts avec des fins de mois difficiles.

De vrais déroulements de carrière (formation professionnelle qualifiante, prise en compte de l'ancienneté et de l'expérience professionnelle...)

Des mesures effectives pour prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles qui ont des conséquences néfastes sur les carrières.

Suite du dossier page 6



D'aller vers les 32 heures sans perte de salaire et avec des créations d'emplois.

Le retour à un calcul hebdomadaire contre l'annualisation du temps de travail.

L'abrogation de la loi de 2019 et le maintien des accords dérogatoires aux 1 607 heures.

Le paiement de toutes les heures travaillées.

Des mesures contraignantes d'application du droit à la déconnexion.

La redéfinition de la «Qualité de vie au travail» avec une politique permettant de réinterroger le travail et son sens en donnant un droit d'expression aux agents.

Une participation plus importante de l'employeur aux mutuelles et le maintien des 600 000 euros de prime de départ en retraite pour nos retraités. Nous veillerons à ce que chaque agent puisse accéder aux soins quels que soient ses revenus et qu'aucun ne soit laissé au bord de la route.

La CGT doit mettre toute sa force pour faire barrage aux idées d'extrême droite et à celles et ceux qui les colportent. C'est une nécessité absolue, une extrême urgence, un devoir de syndicaliste. Il n'est pas admissible que ce courant de pensée puisse circuler dans notre organisation, qu'il soit promu par quelques militants de notre famille CGT. Ce ne sont absolument pas nos valeurs, nos statuts bannissent sans équivoque ces stratégies de divisions et de haine.

La CGT revendique le maintien d'un régime de pension qui garantit une retraite à 60 ans calculée sur la base de 75 % du traitement des 6 derniers mois et la pension minimale à 2 000

euros bruts.

Pour continuer au mieux le travail avec l'Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens (UGICT) et pour que notre organisation reste attractive auprès des cadres, nous proposons que l'UGICT ville de Lyon participe à deux matinées par mois à un bureau commun pour appliquer les orientations de la CGT ainsi que celles de l'UGICT et de participer à la vie syndicale.

Ces deux rapports sont le fruit du travail collectif de la dernière CE. Ils sont disponibles sur le site cgtvilledelyon.fr dans la partie réservée aux adhérents.

Le congrès a ensuite voté le rapport financier qui avait été préalablement validé par une commission de contrôle.

Tous ces rapports ont été adoptés à l'unanimité par l'ensemble des congressistes.

Une Motion de soutien votée pendant le congrès et envoyée à Monsieur Le Maire lui demandant de payer les heures de grève, de fermer les services non essentiels aux usagers et de comptabiliser les agents réquisitionnés qui souhaitent se déclarer grévistes sans perte de salaire

Pour conclure le congrès a voté pour la liste de la nouvelle CE.

Sébastien Douillet reste secrétaire général de la CGT ville de Lyon. Il aura à présent comme adjointe Hayet Zaidi. Joel Patrao quant à lui devient secrétaire à l'organisation et Nadia Naciri devient trésorière.

La tribune des municipaux leur souhaite un bon mandat, plein de victoires syndicales et remercie les sortants de la dernière CE pour le travail accompli.



Le congrès confédéral a vu la passation du secrétariat général de la CGT, anciennement Philippe Martinez, à une femme Sophie Binet. Une première depuis la création de la CGT en 1895.

Cette Militante de 41 ans féministe, socialiste est membre du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle a débuté à l'âge de 15 ans au sein de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) avant de s'engager à l'UNEF pendant ses études qui la mèneront à un emploi de CPE. Elle s'engagera à l'UGICT jusqu'à en devenir secrétaire générale adjointe en 2014 et en deviendra co-secrétaire en 2018. Elle intégrera le bureau confédéral de la CGT en 2013 pour prendre la tête de la CGT aujourd'hui.

Le dernier des congrès à se tenir cette année sera celui de notre fédération, **le congrès des services publics**. Il se tiendra à Lille du 6 au 10 novembre.

Le texte du congrès avec les orientations de notre fédération est d'ores et déjà disponible. Il vous attend soit au 10 rue Joseph Serlin soit à la Bourse.

Le document est composé de 2 grand thèmes, divisés en fiches ?

Le premier thème « nos syndicats déterminés » qui porte sur les grandes revendications et les lois qui nous impactent. Le second thème « Nos syndicats organisés ». Ce thème porte sur comment la CGT, son organisation et ce qu'elle met en place ...

Les fiches sont des subdivisions des thèmes. Pour le thème 1 il y a 8 fiches, pour le 2 il y a 7 fiches ...

Les fiches traitent toutes d'un sujet différent.

Thème 1

Fiche 1 : les salaires de la page 10 à 12

Fiche 2 : la sécu de la page 13 à 18

Fiche 3 : le temps de travail de la page 19 à 22

Fiche 4 : le privé dans la fonction publique de la page 23 à 26

Fiche 5 : la formation de la page 27 à 31

Fiche 6 : les discriminations de la page 33 à 37

Fiche 7 : l'extrême droite de la page 38 à 40

Fiche 8 : la territorialisation de la page 41 à 45

Thème 2

Fiche 9 : les démarches confédérales de la page 47 à 50

Fiche 10 : se former et s'informer de la page 51 à 54

Fiche 11 : les ambitions CGT SP de la page 55 à 57

Fiche 12 : la syndicalisation des jeunes de la page 58 à 60

Fiche 13 : les activités spécifiques (UGICT et retraités) de la page 60 à 65

Fiche 14 : les organisations CGT SP de la page 10 à 12

Fiche 15 : le CNFPT, le CSFPT et le CCFP de la page 69 à 72

Ce document est et sera discuté lors des CE des mois d'avril et de mai, des retours et amendements peuvent être déposés jusqu'au 26 mai.

Une commission fédérale traitera tous les amendements. Elle pourra les refuser ou les accepter. En cas de rejet une information sera transmise pour en expliquer les raisons. Les amendements retenus intégreront le document final qui nous sera remis au mois de juin et à nouveau discuté dans les CE du syndicat et porté par les délégués au prochain congrès.

Comment faire grève ?



En pleine réforme des retraites il nous semblait important de faire le point sur le droit de grève dans la fonction publique.

Rien n'est encore perdu et si nous nous mobilisons nous pouvons arriver à forcer le gouvernement à abroger cette réforme.

Pour cela il est donc important d'en connaître les conditions : comment faire la grève, les préavis, les réquisitions, le coût...

Le droit de grève est un droit fondamental des fonctionnaires et agents publics garanti par la Constitution et confirmé dans le Code Général de la Fonction Publique.

Les dispositions générales

C'est le Code du Travail qui détermine les conditions générales d'exercice du droit de grève, pour ce qui concerne les agents de l'État, des régions, des départements et des communes de plus de 10 000 habitants.

Pour ceux-ci, un préavis est nécessaire, et doit être déposé cinq jours francs avant la grève. Quand un préavis

national est déposé, il couvre l'ensemble des agents des collectivités locales et de leurs établissements, ainsi que les salariés de droit privé travaillant pour le service public local. Tous les employeurs concernés sont censés être informés.

Les préavis locaux

Le préavis local est déposé par le secrétaire du syndicat ou son adjoint. Ils sont les seuls légitimés à le faire. Mais ce n'est pas une obligation dans le cas où un préavis national a été déposé. Il reste quand même souhaitable, afin de mettre en avant les revendications particulières à la collectivité, et c'est bien évidemment nécessaire quand il n'y a pas de préavis national. Les parties intéressées sont tenues de négocier durant la durée du préavis.

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, aucune disposition n'encadre le droit de grève et le préavis n'est donc pas obligatoire. La collectivité peut cependant prendre une délibération encadrant le droit de grève, mais les dispositions ne peuvent pas être plus limitatives que pour les autres collectivités.

Plus généralement, le Code du Travail interdit les grèves tournantes (préavis prévoyant un roulement de la grève entre différents services d'une même collectivité, ou une durée de grève différente selon les services). En revanche, les agents restent libres, dans le cadre d'un préavis, de ne faire grève qu'une ou plusieurs heures, et la retenue de salaire est alors proportionnelle. Aucun délai de prévenance n'est obligatoire, y compris dans les établissements scolaires.

La réquisition d'agents ne peut être prononcée que par le préfet. Le maire (ou le président) peut éventuellement désigner des agents qui devront assurer la continuité du service en cas de grève, mais cela reste strictement limité aux services vitaux (eau, soins, etc.), et la pratique est très encadrée par la jurisprudence.

La Loi de « Transformation de la Fonction Publique » d'août 2019 a introduit la possibilité (et non l'obligation), pour les collectivités, d'encadrer plus strictement le droit de grève pour certains services comme :



- collecte et de traitement des déchets des ménages,
- transport public des personnes,
- aide aux personnes âgées et handicapées,
- accueil des enfants de moins de trois ans,
- accueil périscolaire,
- restauration collective et scolaire.

C'est ce qu'a voulu faire notre DGS avec sa note de service. Aujourd'hui cette note a été cassée par le tribunal administratif. Ainsi tous les agents, même ceux des crèches et des écoles, peuvent à nouveau faire grève à l'heure et sans avoir à se déclarer 48 heures avant.

A la CGT nous dénonçons, cette atteinte au droit de grève. Celle-ci ne peut intervenir qu'après un processus de négociation avec les organisations syndicales, et doit ensuite faire l'objet d'une délibération de la collectivité.

Mais cette possibilité n'en reste pas moins qu'une restriction du droit constitutionnel.

Parlons argent, car c'est tout de même le nerf de la grève.

Lorsqu'un agent fait grève, la retenue sur son salaire est égale à :

- 1/30ème du montant de sa rémunération pour une journée d'absence,
- 1/60ème pour une demi-journée d'absence,
- 1/151,67ème par heure d'absence.

La retenue est calculée sur l'ensemble de la rémunération (traitement indiciaire, indemnité de résidence, primes et indemnités) hors supplément familial de traitement (SFT).

Pour exemple prenons un agent de catégorie C à l'indice 152 avec un traitement mensuel de 1 707,20 €.

Pour obtenir le montant prélevé pour 1 heure de grève, on divise la rémunération mensuelle de l'agent par le nombre d'heures mensuelles.

Le montant prélevé est donc : $1\,707,20 \text{ €} / 151,67 = 11,26 \text{ €}$ par heure de grève.

Lorsqu'un agent fait grève durant toute la journée ou à la ½ journée, on lui applique une retenue égale à 1/30ème de sa retenue mensuelle, quelle que soit la durée de son service pour cette journée où le nombre de jours du mois (en

février mois à 28 jours l'on déduira aussi 1/30ème).

Le montant prélevé pour un jour de grève est donc : $1\,707,20 \text{ €} / 30 = 56,90 \text{ €}$. De même lorsque l'agent fait grève durant une demi-journée, on lui applique une retenue égale à 1/60ème de sa retenue mensuelle.

Soit pour notre exemple : $1\,707,20 \text{ €} / 60 = 28,45 \text{ €}$.

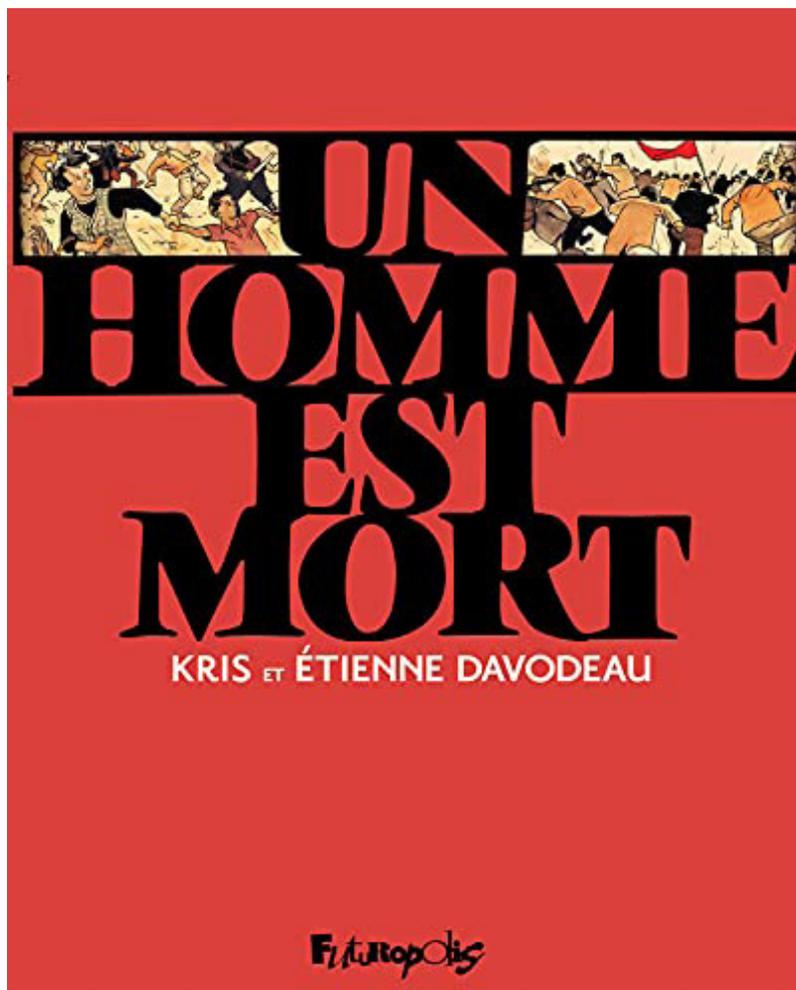
Il est donc important de bien réfléchir au temps de grève que l'on pose.

Ainsi, 3 heures de grève coûteraient, dans ce cas 33,78 €, alors que la demi-journée est de 3 heures 45...

Dans ce cas il sera fait 45 mn de grève en moins qui seront retenus 5,33 € de plus.

Et c'est encore pire pour 4 heures, la grève coûterait 45,04 € pour 15 mn de plus qu'une demi-journée et pour une somme se rapprochant d'une grève à la journée.

Nous vous conseillons donc les jours de grève, de poser une journée ou une demi-journée mais jamais plus de 2 heures si vous choisissez de faire grève à l'heure



Un homme est mort, se souvenir d'hier pour lutter aujourd'hui ! Il s'agit d'une BD écrite par Kris et dessinée par Etienne Davodeau qui retrace un combat d'hier toujours d'actualité avec la réforme des retraites. On y retrouve les mêmes ingrédients : Forte contestation sociale, situation politique dégradée et violences policières.

En 1950, c'est la grève pour obtenir de meilleurs salaires. Les chantiers sont immobilisés. Les ouvrières et ouvriers de l'Arse-
nal et les dockers rejoignent le mouvement à Brest où 8 000 tra-
vailleurs sont employés à la reconstruction de la ville. À la suite
d'incidents, la CGT décrète la grève générale le 17 avril 1950 et
en fin d'après-midi, les gendarmes tirent sur des manifestants,
touchant mortellement l'un d'eux, Édouard Mazé, 26 ans.

Le lendemain, appelé par la CGT pour saisir ces événements
sur un film, René Vautier débarque incognito à Brest. Il est alors
recherché par la justice suite à un premier film documentaire,
Afrique 50, témoignage sans concessions sur le système colo-
nial français.

Le tournage fut une aventure. Le cinéaste arrive dans une ville

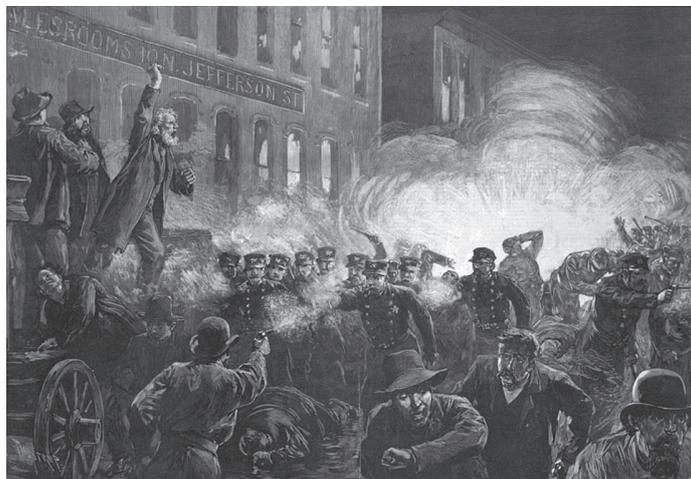
en état de siège. Le lendemain ont lieu les obsèques d'Edouard
Mazé. Un cortège considérable entourera le cercueil.

René, escorté par deux jeunes ouvriers brestois, P'tit Zef et Dési-
ré va tourner le plus improbable des tournages : celui du film Un
homme est mort, acte de naissance du cinéma d'intervention
sociale. Il filme la révolte avant de l'entretenir en diffusant, avec
des moyens de fortune, sa création : un véritable jeu du chat et
de la souris avec la police pour projeter ce film sur les piquets
de grève.

C'est l'histoire de ce film que raconte la bande dessinée Un
Homme est mort: des personnages vivants et authentiques, des
décors sans fioritures, conformes à la cité bretonne en recons-
truction, et un rendu des ambiances, intimistes lors des pro-
jections ou complètement ouvertes lors des manifestations de
rues.

La BD est suivie d'une analyse des événements par l'historien
Pierre Le Goïc, illustrée par des coupures de journaux d'époque,
un portrait de René Vautier et le témoignage d'un acteur de cette
histoire, Pierre Cauzien, qui aujourd'hui voit son statut de vic-
time reconnu.

1er mai : l'histoire



Le 1er Mai est une histoire qui commence de l'autre côté de l'Atlantique.

Au cours du IVème congrès de l'Américan Fédération of Labor, en 1884, les principaux syndicats ouvriers des États-Unis s'étaient donnés deux ans pour imposer aux patrons une limitation de la journée de travail à 8 heures. Ils avaient choisi de débiter leur action un 1er mai parce que beaucoup d'entreprises américaines entamaient ce jour-là leur année comptable.

Le 1er mai 1886 la grève, suivie par 340 000 salariés, paralyse près de 12 000 usines à travers les USA. Le mouvement se poursuit les jours suivants ; c'est le 3 mai, à Chicago, qu'une manifestation fera trois morts parmi les grévistes de la société McCormick Harvester. Une marche de protestation aura lieu le lendemain et dans la soirée. Tandis que la manifestation se disperse à Haymarket Square, il ne reste plus que 200 manifestants face à autant de policiers.

C'est alors qu'une bombe explose devant les forces de l'ordre. Elle fera une quinzaine de morts dans les rangs de la police.

Trois syndicalistes anarchistes seront jugés et condamnés à la prison à perpétuité. Cinq autres seront pendus le 11 novembre 1886 malgré des preuves incertaines.

Sur une stèle du cimetière de Waldheim, à Chicago, sont inscrites les dernières paroles de l'un des condamnés, Augustin Spies : « Le jour viendra où notre silence sera plus puissant que les voix que vous étranglez aujourd'hui ».

Cet appel fut renouvelé l'année suivante et le 1er mai va encore connaître le sang.

En 1889, des délégués d'organisations ouvrières du monde entier se rassemblent à Paris au congrès de l'international socialiste en mémoire des martyrs de Chicago. Ils vont faire du 1er mai un symbole de la lutte des classes et de l'identité du monde ouvrier : il s'agissait de fonder en actes le projet d'une société émancipée, libérée du travail contraint.

A Fourmies, petite ville lainière du nord, le 1er mai 1891 connaîtra la tragédie. Un cortège de manifestants, à peine un millier, défile pour la journée de 8 heures. Les forces de l'ordre sont là et soudain, sans raisons apparentes, ouvrent le feu sur les manifestants. Neuf personnes sont tuées.

Pendant la période de la guerre de 1914, les partis sociaux-démocrates englués dans « l'union sacrée » vont étouffer le 1er mai. Mais les manifestations reprendront pour connaître en 1919 et 1920 une ampleur exceptionnelle. La journée de 8 heures est adoptée par le parlement en avril 1919 mais ne sera véritablement appliquée qu'en 1936 avec « le front populaire ».

En Allemagne, Hitler récupère l'idée et fait de « la fête des travailleurs » la « fête du travail », laquelle sera reprise en France sous l'occupation par Pétain qui en fait de même en 1941, le 1er mai devient un jour chômé et payé. Heureusement en avril 1947 la mesure est reprise, les

patriotes, résistants, syndicalistes, militants politiques progressistes, la presse « de gauche » et syndicale, notamment la NVO, redonneront au 1er mai sa signification véritable de journée de lutte pour la liberté et les revendications.

En 2002, la « la fête des travailleurs » est placée entre les deux tours des élections présidentielles rassemblant des millions de citoyens pour écarter le Front National du pouvoir.

En 2012, encore une fois entre les deux tours, Nicolas Sarkozy dans un discours fait le 1er mai place du Trocadéro, déclare en s'adressant aux syndicalistes : « Posez les drapeaux rouges et servez la France ».

Pendant longtemps, le 1er mai est apparu pour le plus grand nombre comme une fête sans signification politique. Aujourd'hui encore il conserve un immense pouvoir mobilisateur partout où l'on se bat pour les libertés, la justice et le bonheur des hommes. Chaque année le flambeau du 1er mai sera repris dans l'ensemble des villes du monde avec des grèves, des défilés, des meetings.

Cette année il aura une fois de plus tout son sens dans le contexte de luttes contre la réforme des retraites.

Cette journée est et restera toujours un lieu d'expressions pour une vie meilleure, de meilleurs conditions de travail et l'émancipation des travailleurs. Hier la journée de 8 heures, aujourd'hui pour une retraite digne à 60 ans.

1^{ER} MAI

#Stop64ans

UNITAIRE

ET POPULAIRE

POUR LE RETRAIT

